

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lille, jeudi 10 juin 2021

Reprise des vols vers le Maroc à compter du 16 juin prochain : TUI fly desservira 7 villes dont deux nouvelles destinations touristiques.

Après que le ministère marocain des affaires étrangères a confirmé récemment que le Royaume du Maroc rouvrirait bien ses aéroports pour les déplacements internationaux à compter du 15 juin prochain, la compagnie TUI fly annonce qu'elle desservira 7 villes du Maroc dont 2 nouvelles destinations touristiques.

Bonnes nouvelles pour l'importante communauté marocaine des Hauts de France et de Belgique, comme pour les amoureux du royaume chérifien : les vols depuis l'aéroport de Lille vers le Maroc reprennent dès la semaine prochaine.

La compagnie TUI fly proposera en effet à compter du 16 juin, des vols directs vers 7 villes marocaines :

- Vers **Casablanca**, des vols les mercredis et samedis à partir du 16 juin
- Vers **Nador**, des vols les jeudis à partir du 17 juin, avec un second vol hebdomadaire les mardis à compter du 20 juillet
- Vers **Agadir**, vols les mercredis et les dimanches à partir du 20 juin
- Vers **Marrakech**, vols les jeudis et les dimanches à partir du 20 juin
- Vers **Oujda**, vols les jeudis à partir du 1er juillet, avec un second vol hebdomadaire les dimanches à partir du 11 juillet

Deux nouvelles lignes seront également inaugurées à l'occasion de la reprise des vols

- Vers **Tanger**, vols les jeudis à partir du 17 juin
- Vers **Fès**, vols les vendredis à partir du 18 juin



Depuis mars 2020, aucun vol vers le Maroc n'a pu décoller de Lille ; ce sera bientôt chose à nouveau possible, avec plusieurs nouveautés au départ de l'aéroport de Lille, grâce à la compagnie TUI fly. [crédits : Aéroport de Lille / B. JUIF]

Conditions d'entrée sur le territoire marocain

Les autorités marocaines ont annoncé la reprise progressive des vols à compter du 15 juin 2021 selon une classification des pays en deux listes (A et B).

Les passagers en provenance des pays de la liste A, dans laquelle figurent les pays membres de l'Union européenne, dont la France et la Belgique, devront présenter à l'embarquement un test PCR négatif effectué moins de 48h avant la date d'entrée sur le territoire marocain.

L'état d'urgence sanitaire reste en vigueur au Maroc et des mesures s'appliquent à tous :

- couvre-feu sur tout le territoire national de 23h00 à 06h30 du matin ;
- depuis le 1^{er} juin 2021, les rassemblements et activités réunissant moins de 50 personnes en espaces clos et moins de 100 personnes en plein air sont autorisés. Les salles des fêtes ne doivent pas dépasser 50% de leurs capacités d'accueil, sans toutefois recevoir plus de 100 personnes. ;
- **le port du masque est obligatoire dans tout le Royaume.**

D'autres mesures pourraient être mises en œuvre. Les voyageurs sont invités à consulter les sites d'informations avant leur voyage aller et retour :

- pour suivre les recommandations du ministère français des affaires étrangères : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/maroc>
- pour suivre les recommandations des autorités locales et consulter le site Internet de l'ambassade de France au Maroc : <https://ma.ambafrance.org/>

Où réserver ?

Toutes ces destinations sont réservables dès aujourd'hui, pour des vols seuls (billets d'avions) ou dans le cadre de voyages à forfait (vols + séjour) proposés par les tour-opérateurs ou agences de voyages :

- Sur le site internet de la compagnie aérienne www.tuifly.fr
- En agence de voyages
- Via le site de [l'aéroport de Lille](http://l'aéroport.de.Lille)